

Pièces constitutives du dossier d'Inscription à la
Résidence de l'APESA

Année Académique : 2023/2024

1. Copie de la CINE ;
 2. Copie de la carte de séjour ou du Passeport (**pour les étudiants étrangers**) ;
 3. Deux photos d'identité récentes ;
 4. **Engagement** (Règlement Intérieur des Résidences) **dûment renseigné et signé** (Voir Modèle ci-joint) ;
 5. Copie du Récépissé de paiement d'Assurance 2023/2024 ;
 6. **Fiche de renseignements remplie et signée** (Voir Modèle ci-joint).
- La demande d'hébergement à la résidence de l'IAV doit être formulée sur la plateforme LGI.IAV.AC.MA en cas d'accès possible à la dite-plateforme.